

portant validation de l'offre de la société Viafrance pour la construction d'un parking sur l'ancienne friche C. Rohmer

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le rapport d'analyse des offres

Considérant la mise en concurrence effectuée,
Considérant que l'offre de la société Viafrance est la plus avantageuse,
Considérant qu'il convient de signer le marché

DECIDE :

De valider l'offre de la société Viafrance pour la construction d'un parking sur l'ancienne friche C. Rohmer pour un montant pour l'offre de base et des deux options (pavés drainants et béton désactivé) d'un montant de 160 713,71 € HT.

signé électroniquement le 17/07/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

